

1. Intitulé du certificat**Diplôme de chef d'entreprise K81 Métreur deviseur à orientation PEB**⁽¹⁾ dans la langue d'origine**2. Traduction de l'intitulé du certificat****Landmeter deviseur naar PEB oriëntatie (NL)****Landvermesser/in Devise zu PEB Orientierung (DE)****Surveyor deviser to PEB orientation (EN)**⁽¹⁾ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.**3. Eléments de compétences acquis**

Le métreur deviseur à orientation PEB est un technicien spécialisé ayant une bonne connaissance des plans, des cahiers des charges, des méthodes de mesurage, des documents normatifs et des spécificités propre à la construction durable et basse énergie.

C'est une personne rigoureuse et très organisée qui se contrôle en permanence pour vérifier qu'aucune donnée importante n'a été omise.

Pour établir son devis, il dispose d'une base de données des rendements réels de l'entreprise, collationne et vérifie les différentes remises de prix des sous-traitants, définit le prix de revient qu'il doit justifier devant ses supérieurs et établit le document définitif de l' »Offre de prix « qu'il dépose au bureau des soumissions.

Le titulaire du certificat est capable de :

- Analyser le dossier de construction de bâtiments à haute performance énergétique : analyse du projet sous l'angle administratif et sous l'angle technique, identification des spécificités propres à la construction durable et basse énergie, analyse des solutions techniques envisagées au niveau de l'enveloppe du bâtiment, analyse des solutions techniques envisagées au niveau de la ventilation, des systèmes de chauffage et de production d'ECS
- Gérer les métrés détaillé et récapitulatif : préparation, réalisation et contrôle
- Gérer les devis : préparation, réalisation, demande et analyse, finalisation de l'offre de prix, rédaction du document officiel de soumission
- Assurer le suivi analytique d'un chantier à haute performance énergétique : suivi de l'exécution des travaux avec le conducteur du chantier, évaluation de l'impact de la PEB sur la rentabilité du chantier, actualisation des bibliothèques de données
- Gérer une entreprise : création ou reprise d'une entreprise, gestion des volets sociaux, administratifs et financiers d'une entreprise de construction, évaluation des points forts et faibles d'une entreprise

En outre, le titulaire du certificat a fait preuve de ses compétences en gestion conformément à la Loi-programme du 10 février 1998 pour la promotion de l'entreprise indépendante (MB 21/02/1998)

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Métreur-deviseur au sein d'un bureau d'études, d'un bureau d'architecte ou dans une entreprise de construction

« Le titre répond aux compétences professionnelles relatives aux connaissances administratives ainsi qu'aux compétences énumérées dans l'arrêté royal du 29 janvier 2007 relatif à la capacité professionnelle pour l'exercice des activités indépendantes dans les métiers de la construction et de l'électrotechnique, ainsi que l'entreprise générale pour le chapitre IX des activités de l'entreprise générales. »

⁽¹⁾ Rubrique facultative**⁽¹⁾ Note explicative**

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.eu.int>

© Communautés européennes 2002

5. Base officielle du certificat

Nom et statut de l'organisme certificateur IFAPME (organisme d'intérêt public) Place Albert 1er, 31 6000 Charleroi Belgique Tél : 071/ 23 22 22 Fax : 071/23 22 23 www.ifapme.be		Commission communautaire française Service Formation PME Rue des Palais 42 1030 Bruxelles Belgique 02/800.80.00 www.cocof.irisnet.be	Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat Commission communautaire française Rue des Palais, 42 1030 Bruxelles Gouvernement wallon Rue Mazy, 25-27 5100 Namur
Niveau (national ou international) du certificat		Système de notation / conditions d'octroi 50 % dans chacune des matières pour les cours de gestion et les cours de pratique professionnelle 60 % pour l'examen C (épreuve intégrée)	
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation		Accords internationaux	
Base légale - Arrêtés du Collège de la Commission communautaire française et du Gouvernement wallon relatifs aux cours de formation dans la Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises, 20 juillet & 31 août 2000 - Arrêtés du Collège de la Commission communautaire française et du Gouvernement wallon relatifs à l'évaluation continue et aux examens dans la Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises, 20 juillet & 31 août 2000 - Décret portant assentiment à l'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française du 15 janvier 2009 -Loi-programme du 10 février 1998 pour l'entreprise indépendante (fixant les cours de gestion)			

6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnu

Description de la formation professionnelle suivie	Part du volume total de la formation en centre (%)	Durée totale de la formation
Formation de chef d'entreprise sous convention de stage IFAPME	20% en centre de formation 80% en entreprise	2 années
Formation de Chef d'entreprise dont la pratique est suffisamment appréhendée par les cours	100% en centre de formation	2 années
Niveau d'entrée requis - avoir atteint l'âge de 18 ans. - Pour la personne qui dispose déjà d'un diplôme de Chef d'entreprise : elle pourra obtenir des dispenses pour les cours AS et A ainsi que pour les modules 5, 6, 7 et 8 (métré et devis) - Pour la personne ayant suivi ce programme complet (2 ans) et souhaitant s'intégrer dans un nouveau programme de formation Chef d'entreprise : cette personne devra suivre l'année de cours préparatoire et bénéficiera pour la suite de dispense pour les cours AS et A. pour les cours B, les dispenses seront accordées en fonction du métier		
Information complémentaire Les formations organisées par l'IFAPME / SFPME mettent l'accent sur l'alternance avec une partie importante de la formation se déroulant en entreprise. www.europass.cedefop.europa.eu		